avons été témoins depuis trois ans. Il a peut-être besoin de quelque chose de prestigieux pour affronter la population en lui disant que maintenant nous avons la Corporation de développement du Canada. Peut-être que le gouvernement ne veut rien faire et que c'est un moyen de calmer l'opinion au sujet de la mainmise étrangère qui, de toute évidence, devient un sujet de préoccupation croissant pour le pays. Ce souci, exprimé dans le mémoire de l'association libérale, a été exprimé par presque tout le monde au Canada, à l'exception des courtiers en bourse, ce qui est une indication.

Dans l'étude dont j'ai parlé tout à l'heure sur l'offre et la demande de valeurs canadiennes, l'une des conclusions tirées c'est qu'on a grand besoin au Canada d'actions négociées en bourse. En d'autres termes les fonds d'investissement ne manquent pas au Canada. Il y en a en grande quantité, mais on ne les investit pas au pays à cause du manque de valeurs. On disait je crois qu'il y avait deux fois plus d'argent que de valeurs. Voici un extrait de la page 40 du mémoire:

Si le rythme actuel de croissance des avoirs continue, et si la proportion de l'actif total investi en valeurs augmente, les trois principales institutions financières, les fonds de pension, les compagnies d'assurance-vie et les fonds mutuels, pourraient prévoir, s'échelonnant sur les quelques prochaines années, des investissements en valeurs portant sur une moyenne d'un milliard de dollars par an.

Cette estimation de la demande possible exclut tout nouvel achat net par d'autres institutions financières canadiennes, par des sociétés canadiennes ou par des particuliers canadiens. Elle exclut aussi toute considération des changements nets subis par les portefeuilles de non-résidents qui investissent directement ou par l'intermédiaire de portefeuilles.

Si les valeurs détenues par des particuliers canadiens augmentaient à la moitié du taux de croissance du produit national brut, si les autres institutions financières accroissaient leurs portefeuilles en titres canadiens à un taux annuel de 3½ p. 100 (approximativement la moyenne du taux annuel de croissance réelle du produit national brut depuis quelques années) s'il ne se produisait aucun changement net dans les portefeuilles des non-résidents, il y aurait alors une demande supplémentaire moyenne d'actions pour une valeur de 300 millions de dollars par an. Encore une fois, ce chiffre fondé sur un cours constant du dollar comprend la demande possible pour toutes les sortes d'actions, canadiennes et étrangères.

La demande annuelle moyenne globale d'actions au Canada serait donc de l'ordre de 1,300 millions de dollars par an de plus que ces dernières années. Cette projection présuppose peut-être un taux de croissance trop élevé . . .

Il est clair que les investisseurs ont besoin de débouchés pour leurs capitaux. Très à point, le gouvernement vient accaparer l'investissement dans les sociétés de la Couronne et, dans nombre de cas, les Canadiens sont gênés par un excédent de fonds à investir. Voilà qui convient très bien aux sociétés d'assurance-vie, aux banques et aux sociétés de fiducie. Cela peut aussi convenir à quelques investisseurs canadiens, mais sûrement pas à la population canadienne en général. Considérons donc cette mesure comme un grand pas en arrière plutôt qu'en avant. La Corporation de développement du Canada, dont nous avions souhaité la formation, va servir à la destruction de certaines de nos grandes sociétés que nous sommes fiers d'avoir réussi à édifier avec les années.

Le ministre a comparu comme témoin aux audiences du comité. Nous lui avons demandé sur quoi il s'était fondé pour créer ce genre de société à caractère privé, si lui et son comité avaient étudié des sociétés de développement étrangères semblables, ce qu'ils avaient appris de ces études et s'ils avaient rédigé des mémoires à l'appui de leur initiative. Les réponses ont toujours été vagues. Lorsque le ministre se sentait très accommodant, il souriait, tirait sur sa pipe, et disait: «Vous croyez une chose, moi j'en crois une autre», ou quelque chose de semblable, comme «nos idéologies sont différentes». Il n'a jamais vraiment expliqué pourquoi on a établi cette société dite à participation publique, plutôt qu'une société en propriété exclusive, comptable au peuple canadien. Il a parlé de raisons idéologiques. Le ministre estimait que notre attitude était teintée d'idéologie. Les députés s'inquiètent beaucoup trop de la Corporation de développement du Canada pour se chicaner sur la forme qu'elle prendra. Nous sommes prêts à examiner plusieurs formes différentes, mais nous voulons être sûrs que cette forme permettra à la Corporation d'accomplir sa tâche.

En réponse à nos questions sur les corporations qui ont été étudiées et sur l'expérience des sociétés de développement dans d'autres pays, on nous a remis un document de 20 pages sur les banques de développement qu'on avait étudiées relativement au bill sur la Corporation de développement du Canada. J'apprécie cette brochure, même s'il ne s'agit pas du résultat de recherches ou d'une étude approfondie, mais, du moins, c'est une étude. La table des matières donne la liste des diverses corporations qui ont fait l'objet de l'étude. Ce sont les suivantes: la Société générale de financement du Québec, la loi sur la Corporation de développement du Manitoba, la Corporation australienne de développement industriel, la Corporation de développement industriel de l'Afrique du Sud, la Corporation de réorganisation industrielle de la Grande-Bretagne, l'Institut de développement industriel (France), la Nacional Financiera du Mexique, l'Institut de la reconstruction industrielle d'Italie et la Banque de développement du Japon.

Sauf pour la Société générale de financement du Québec, le public n'a d'actions dans aucune société semblable dans des pays aussi divers que l'Afrique du Sud, l'Italie, le Mexique et le Japon. Il n'y a pas de prototype, ni d'expérience de l'établissement de telles sociétés. Au contraire, toute l'expérience a démontré qu'essayer de concilier les intérêts du petit investisseur et l'intérêt national, comme le gouvernement prétend tâcher de le faire, ne mène à rien de bon.

Le seul exemple que nous en ayons nous est fourni par la Société générale de financement du Québec, qui a entrepris une tâche bien nécessaire au Québec. Elle a failli à bien des points de vue. C'est un cas où l'on a essayé de vendre des actions au public tout en protégeant l'intérêt national. Ce fut un échec. Le prix des actions n'a cessé de baisser parce qu'elles ne se vendent pas. La société a été plus ou moins paralysée parce qu'elle ne sait quel maître servir, la Bourse et les actions d'une part, ou l'intérêt public du Québec d'autre part. C'est une tâche impossible. C'est trop exiger d'une société que de lui confier un tel mandat. Il se peut que dans le cas de la Société générale de financement, on ait procédé de la sorte dans l'espoir que cela marcherait. Je pense que la